

Editorial | Le drame de l'été | Molly la battante | Tester la légèreté de sa main  
Sur la toile | Permis de détention d'équidés | Mon championnat de France CSO | Dans la presse

## Editorial

Par Carine Poletti

Nul besoin d'être cavalier pour avoir déjà eu le cœur serré à la vue d'un cheval maigre, blessé, abandonné ou maltraité !

Malheureusement, notre belle île n'est pas à l'abri de ce genre d'horreur et, ici aussi, des chevaux de courses sont envoyés à l'abattoir...

En Balagne, nous avons décidé d'agir en créant l'association Equitable-Corse qui a fait du bien-être des équidés une priorité.

L'association réunit déjà plus de 60 adhérents : des cavaliers de divers horizons, des professionnels du monde équestre et des défenseurs des droits des animaux, tous unis pour changer les choses.

Mais le droit en France nous fait barrage sur plusieurs fronts.

Savez-vous que dans le code civil, les animaux sont considérés comme des biens meubles ?

En effet, si le droit pénal considère l'animal de compagnie comme un être sensible et le place sous sa protection, le droit civil ne le reconnaît toujours pas comme un être vivant.

Les animaux sont bien plus que des "biens". Près de 90% des familles ayant adopté un animal de compagnie considèrent ce dernier comme un membre à part entière de la famille. Ce serait vraiment injuste de le considérer comme un vulgaire objet.

La Suisse, l'Autriche et l'Allemagne ont modifié leurs codes respectifs en créant, en plus des immeubles et des meubles, une troisième catégorie de biens, celle des animaux, en les associant à des "biens protégés".

Depuis 2005, les différentes associations de protection des animaux, dont la Fondation 30 Millions d'amis, demandent à ce que les animaux bénéficient d'un statut spécifique mais,

comme le monde agricole s'y est opposé, à l'heure actuelle rien n'a encore changé !

Il faut d'abord définir juridiquement l'animal en rajoutant dans les textes du code civil un chapitre intitulé « Des Animaux », ce qui n'existe pas aujourd'hui. L'animal deviendrait ainsi une personne juridique sous contrôle, qualification intermédiaire entre les biens meubles et la reconnaissance d'une personnalité juridique autonome.

Pourquoi la France est-elle toujours la dernière en matière de protection animale ?

Pour porter plainte contre maltraitance, l'association doit être déclarée depuis au moins 5 ans à la date des faits pour exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions réprimant les sévices graves ou actes de cruauté et les mauvais traitements envers les animaux ainsi que les atteintes volontaires à la vie d'un animal prévues par le code pénal.

En tant qu'association de protection des équidés, Equitable-Corse va soutenir les différentes actions menées pour aboutir enfin au statut juridique qui permettra de défendre le droit des équidés comme il se doit !

A ce jour, nous collaborons avec la DSV (Direction des Services Vétérinaires), la LFPC (Ligue Française de Protection du Cheval) et d'autres associations afin d'obtenir gain de cause.

Réunir des fonds par les adhésions, les dons ou l'organisation de manifestations permettra à Equitable-Corse de sauver des équidés. Mais adhérer, ce n'est pas simplement verser de l'argent, c'est s'impliquer à plusieurs niveaux : c'est, avant tout, signaler chaque cas de mise en danger d'un animal, intervenir dans la mesure du possible, informer et sensibiliser et s'entraider entre propriétaires d'équidés. Nous devons créer un réseau solidaire et efficace à travers toute l'île qui permettra de faire la différence sur le terrain pour un cheval entre la vie et la mort...

## Le drame de l'été

Par *Laetitia Taillade*

Encore une fois, le bilan de l'été est bien lourd. La Corse a été la proie des flammes, incendies volontaires ou accidentels, qui ont détruit des milliers d'hectares. Par chance, on ne déplore pas de perte humaine, mais des vies entières ont été anéanties.

La flore et la faune ont subi de graves pertes.

Les tortues d'Hermann, en voie d'extinction en France, sont évidemment les premières victimes du feu. Le triste paradoxe est que ces tortues sont également mises en danger par les mesures de prévention contre le feu, lorsque le débroussaillage est effectué par des gyrobroyeurs (voir [http://www.notre-planete.info/actualites/actu\\_1297\\_derniere\\_tortue\\_francaise.php](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1297_derniere_tortue_francaise.php) ) : encourageons donc l'entretien des espaces naturels par les ânes !

photo Gaëlle Naze, [notre-planete.info](http://notre-planete.info)



Beaucoup d'oiseaux ont également péri, intoxiqués par les fumées. Le gibier n'a pas pu échapper aux flammes. La Fédération des chasseurs de Corse du Sud constatait, à la veille de l'ouverture de la chasse au sanglier : « Au niveau du gibier, aucun repeuplement n'est possible la première année. On pourra parler de repeuplement qu'une fois le premier maquis régénéré. C'est-à-dire une fois les caches reconstituées » (Corse-Matin du 14/09/2008). La chasse dans les régions détruites est interdite par arrêté préfectoral. Ce qui n'apporte pas grand chose cette année puisque, de toutes façons, il n'y a plus rien à chasser : même si des bêtes avaient échappé aux flammes, elles n'auraient plus aujourd'hui ni nourriture, ni habitat, donc aucune chance de survie.

Les animaux domestiques ont également payé un lourd tribut. Des troupeaux ont été décimés, un club de randonnées à Fozzano a perdu sept de ses neuf ânes. Le propriétaire d'un club d'éducation canine de Vero a pu

sauver ses chiens en les emmenant dans la rivière, mais il ne reste rien du chenil.

La solidarité s'est vite organisée : collectes, souscriptions, soirées de soutien... Fin août, la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud devait verser des aides d'urgence aux éleveurs pour la nourriture et les clôtures des bêtes épargnées avant d'envisager des actions dans la durée. Mais pour certains agriculteurs, le soutien financier n'est pas tout : à bout de forces physiquement et moralement, ils ont besoin de moyens humains pour les aider à reconstruire.

Chez les chasseurs, la solidarité est également de mise : la Fédération de Corse du Sud devait voter un budget pour venir en aide aux sinistrés. Ceux dont l'interdiction de chasser touche leur territoire sont invités par d'autres sociétés de chasse (d'après l'interview du président de la fédération diffusée sur Radio Alta Frequenza) : plus de chasseurs sur un territoire diminué, voilà une façon efficace de contribuer au futur repeuplement !

---

## Molly la battante

Par *Carine Poletti*

C'est l'histoire d'une courageuse petite jument de Louisiane.

Victime de l'ouragan Katrina, Molly est retrouvée en piteux état dans les décombres et portée par les sauveteurs dans un refuge.

Deux semaines plus tard, le malheur frappe encore cette pauvre jument... Un pitt-bull s'échappe de son enclos, se jette sur Molly et lui arrache une bonne partie de son antérieur droit. Malgré les soins du vétérinaire l'infection s'installe et Molly est condamnée. L'amputation est la seule solution... mais Molly est une battante et elle veut vivre ! Le vétérinaire, bluffé par son courage, décide de tout faire pour la sauver.

Elle ne se laisse pas abattre même s'il lui a fallu un bon moment pour qu'elle s'accoutume à sa prothèse et même si elle n'a pas retrouvé toute sa mobilité, son état s'améliore de jour en jour.

Molly plus forte que Katrina ? A sa façon,



## Tester la légèreté de sa main

Par Carine Poletti

Le Zack-système est simple : une chaîne de sécurité, et un Zack-sensor fixé entre 2 mousquetons. L'ensemble du Zack-système est installé entre le mors et la rêne du cheval.



Le Zack-sensor, petit lien en plastique, cède lorsque la main exerce un poids au delà du poids du Zack-sensor choisi. Chaque couleur de Zack-sensor correspond à un poids de tension maximal. Lorsque le Zack-sensor est sectionné, la chaîne de sécurité prend le relais.

La rupture du Zack-sensor donne au cavalier l'information précise du poids qu'il vient d'exercer sur les rênes (de 15kg, rêne très sévère à 2 kg, rêne très légère). Cette information devient alors une référence personnelle en matière de légèreté de la main. Cette référence vous permet de confirmer la légèreté de votre main ou de constater qu'un travail de tout votre corps est sollicité pour se passer d'une main trop lourde.

Le Zack-Système doit être utilisé en dehors de tout enrênement et suivant les indications, uniquement dans les carrières ou les manèges fermés.

Prix : 23,90 € le pack, en vente sur internet : <http://www.litiere-cheval-hippogold.com/litiere/zack-sensor.php>

## Sur la toile

Par Laetitia Taillade



<http://amazone2000.free.fr>

Amazone 2000 est « le site des amazones indépendantes, des cavalières et femmes de cheval qui parlent à leurs chevaux avec leur cœur sans autre but que de vivre leur passion en harmonie avec leur compagnon équin ». Ce n'est pas la pratique de la monte en amazone qui a retenu notre attention, ou le fait qu'il

s'adresse d'abord aux cavalières (il paraît que le comité directeur d'Equitable-Corse n'est composé que de femmes... ) mais plutôt l'esprit de sa créatrice, cavalière respectueuse de ses montures et soucieuse du bien-être animal en général.

La navigation à l'intérieur du site n'est pas toujours aisée, c'est pourquoi nous vous proposons un lien en particulier : celui de la page consacrée à la retraite des chevaux, plus précisément à celle d'un vieux cheval à la maison. El Gato a 29 ans. Retraité depuis 10 ans, il n'est pas inactif pour autant. Bénéficiant de soins et d'une alimentation adaptés, il continue à faire des petites promenades à son rythme (sinon il déprime) et fait parfois seul les exercices de dressage acquis au cours des ans, pour ne pas être en reste lorsque son compagnon est au travail !

<http://amazone2000.free.fr/journaux/vieux%20cheval%201.htm>

*Nous aimerions mettre à l'honneur, dans ces pages, des chevaux âgés : tous ont droit à une paisible retraite ! Faites nous parvenir vos témoignages et photos par email via la page contacts du site. Merci d'avance.*

## Permis de détention d'équidés

Par Carine Poletti

La Suisse impose désormais aux détenteurs d'équidés de suivre une formation spécifique, qui revient finalement à passer une sorte de permis.

Le constat de la LFPC est que beaucoup de problèmes sont provoqués par l'ignorance de propriétaires ne sachant pas s'occuper convenablement de leur cheval.

Certaines personnes tombent encore des nues lorsqu'on leur dit que leur cheval doit être paré, vacciné et vermifugé régulièrement, doit recevoir une ration équilibrée ou encore disposer d'un abri. Le Code rural stipule pourtant que « tout animal doit recevoir les soins appropriés à son espèce ».

Le fait de suivre une formation obligatoire limiterait considérablement les problèmes et le nombre de chevaux en souffrance.

A quand en France...

*Equitable-Corse propose sur son site un manuel à l'usage des propriétaires d'équidés. Vous pouvez le télécharger sur la page "l'association" ou "sauvons-les".*

## Mon championnat de France de CSO

Par Emilie Fantoni

Cela se déroulait au Mans, dans les magnifiques structures du Boulerie Jump, du 31 juillet au 2 août derniers.

Mon épreuve : Amateur 3 senior (1m, 1m05, voire même 1m10 le dernier jour).

Ce fut un moment magique, une expérience qu'il fallait vivre !

Je partais pour participer sans jamais penser gagner ! La fatigue et le stress étaient intenses, d'autant que je concourais avec une jument qui n'était pas la mienne : Naïs Kan, 8 ans. J'avais peur de la blesser, peur de décevoir...

Après de grosses préparations pour les cavaliers et les chevaux, nous les avons embarqués pour 15 heures de camion.

Le premier jour, au barème C, j'ai fini sans faute, quatrième ex-aequo. Le deuxième jour, encore sans faute, je remonte d'une place au classement, troisième ex-aequo. Cette jument d'exception est en pleine forme.

Le troisième jour se déroulait en deux manches. J'ai réalisé le sans faute à la première manche, tandis que les autres cavaliers étaient pénalisés : je remontais à la première place. Il restait une manche, le stress montait encore, je n'avais pas droit à l'erreur. Mon coach était excité, il m'a dit « attention le speaker va te mettre la pression, reste concentrée et surtout

fais-toi plaisir ! » Je suis entrée en piste, dernière cavalière de l'épreuve et en tête du championnat, et, là, j'ai réalisé le carton plein : championne ! Le speaker a mis la musique et annoncé mon titre.... Je suis allée directement embrasser mon coach, Jean-Paul Folacci, qui avait les larmes aux yeux, fier de moi et de sa jument Naïs !

Une aventure inespérée qui finit en beauté... et un souvenir qui restera à jamais !



## Dans la presse

publié par l'AFP, transmis par le Conseil du Cheval en Corse

Montmartre, un magnifique étalon gris qui a tout pour plaire dans ses origines et ses allures, fait le désespoir des ses propriétaires car il reste de glace devant les juments qu'il est supposé couvrir, apprend-on dans les milieux hippiques.

Réformé à trois ans après quelques courses éblouissantes en raison d'un problème de tendon, le pur-sang de l'Aga Khan a échappé aux centres équestres ou, au pire à la boucherie, grâce à sa lignée de cracks et son physique parfait. Il a été acheté par les Haras Nationaux (HN), toujours à la recherche de bon sang pour entretenir la race, qui l'ont "syndiqué" en 35 parts de 12.500 euros à l'intention d'éleveurs privés.

A l'heure où la saison de monte 2009 s'achève, le constat est clair : Montmartre est indifférent aux juments et à leurs chaleurs incendiaires. Quand il veut bien s'intéresser au vagin artificiel qu'on lui propose, il y dépose une semence normale dans sa fertilité. Mais celle-ci ne peut être utilisée car l'insémination artificielle est proscrite chez les pur-sang.

Ironie du sort, on se souvient que le crack-trotteur Ourasi était comme un fauve à la saillie. Il sortait cabré du box, rugissait, mordait la jument, mais ne produisait qu'un sperme extrêmement pauvre.

Pour François Gorioux, délégué national courses des HN, "Montmartre est un cheval hypersensible, qui a du mal à oublier son premier métier et qui a besoin de mûrir". La prochaine saison de monte devrait se dérouler normalement « car il y vient ».



Association de cavaliers indépendants  
pour la protection et le sauvetage  
des équidés

Rejoignez-nous !

tél : 04 95 65 37 36 ou 06 10 50 34 29

email : [contact@equitable-corse.com](mailto:contact@equitable-corse.com)

Lieu-dit la Mora - 20260 CALVI

<http://www.equitable-corse.com>